REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE

La CNR donne son accord, Louh temporise

La décision de revalorisation des pensions de retraite, prévue au début de chaque mois de mai, n'a toujours pas été prise par le ministère de tutelle. Selon des indiscrétions, la Caisse nationale de retraite (CNR), à travers son conseil d'administration, a tranché la question. Une proposition de revalorisation des pensions de retraite à hauteur de 12% et 6% aurait été prise à l'unanimité des membres du conseil d'administration de la CNR lors de sa dernière réunion.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La proposition de la CNR est depuis quelques jours sur le bureau du premier responsable du département du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Ce dernier aura, pour sa part, avant la signature de l'arrêté, toute latitude pour débattre cette «question» avec les responsables de son département et le patron de la CNR. En d'autres termes, c'est à l'issue de cet audit que M. Tayeb Louh tranchera la question et décidera du taux de revalorisation des pensions de retraite. Pour rappel, il s'agit d'une disposition figurant dans la loi et «applicable» à compter du 1er mai de chaque année.

Ce retard accusé serait lié à «la volonté du ministre du Travail de reprendre les dispositions des années 2007 et 2008, à savoir l'unification des taux de revalorisation des pensions de retraite».

Le ministère du Travail avait estimé que la revalorisation à deux taux n'est pas fondée. Le taux unique a été appliqué, rappelons-le, en 2007 puis en 2008. Ainsi, près de deux millions de personnes ont été concernées par cette revalorisation des allocations des retraites en 2008. Elle a touché, notamment, les retraités percevant une pension inférieure à 11 000 DA. «C'est une mesure prise par le président de la République pour maintenir le pouvoir d'achat de cette catégorie sociale.

Pour ce faire, une valorisation des retraites de l'ordre de 5% a été décidée à partir du 1er mai de l'année dernière», avait soutenu le ministre du Travail en 2008.

Sur un autre plan, on indique qu'après la création du Fonds national de retraite, sur décision du président de la République, il a été enregistré une grande amélioration des équilibres financiers de la CNR, permettant ainsi la «pérennité du système de sécurité sociale en Algérie. Selon nos sources, le Fonds national de retraite, alimenté grâce à la fiscalité pétrolière à hauteur de «2%», a cumulé 60 milliards de dinars et les prévisions pour cette année sont positives puisqu'il est attendu un montant global de 90 milliards de dinars en 2009. Les cotisations et la trésorerie de la CNR, poursuit-il, permettent également à la caisse d'être à l'abri de tout déséquilibre financier.

Il est également important de noter que concernant «l'exonération de l'impôt sur le revenu décidée au profit des retraites au-dessous de 20 000 DA, le DG de la Sécurité sociale a précisé que «250 000 bénéficiaires ont vu leur retraite augmenter de 650 DA».

A. B.

PROMESSES DE RÉDUCTION

L'«astuce»

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba-Ahmed

Les bruits les plus fous, l'incertitude la plus totale et de nombreuses inquiétudes et interrogations ont gagné beaucoup d'émigrés de France, butés aux informations les plus contradictoires et qui ne savaient plus à quels saints se vouer. Réduction ou non ; si oui, dans quelles proportions ? En faveur de qui ? … et beaucoup d'autres interrogations venues après des annonces faites en fanfare — juste avant l'élection présidentielle — et aussitôt démenties ou corrigées, c'est selon. Un petit tour à l'agence Air Algérie Paris (avenue de l'Opéra), une rencontre d'abord avec les clients sur place dans l'agence, puis avec le patron de la représentation d'Air Algérie France Nord, Abelkrim Benahmed, qui a bien voulu éclairer sur le nouveau dispositif.

L'on ne peut pas dire qu'en ce mardi matin 12 mai, l'agence Air Algérie Opéra grouille de monde : tout au plus, une dizaine de personnes qui attendent, chacune son tour, face à de nombreux guichets ouverts et occupés par des clients venus plus tôt. Tout comme nous, certains qui attendent et que nous avons questionnés sont un peu perdus par les informations qui circulent. «Je suis venu voir si réellement il y a des réductions et quelle va être la somme totale que je devrai payer pour un aller-retour Alger-Béjaïa, pour ma femme, moi-même et mes trois enfants.» La cinquantaine, Mohamed veut bien croire aux réductions mais il faut qu'il fasse ses calculs et qu'il puisse aussi «trouver des places disponibles pendant (son) congé». Plus loin, Fatiha nous explique ce qu'elle fait là : «J'ai acheté début avril trois billets Paris-Oran. J'ai payé plein pot et le billet de ma fille qui n'a que 16 ans m'a coûté exactement (elle lit le montant sur un des trois billets) : 575,99 euros, vous vous imaginez un peu. Là, je suis venue voir s'il y a possibilité de me faire appliquer la rétroactivité des baisses de tarifs (elle semble connaître les nouveaux) et on me répond que non». Quelqu'un s'apprête à sortir de l'agence, il vient de remettre des billets dans son cartable, nous le rattrapons. Il s'agit d'Amar qui nous explique : «Je viens d'acheter mon billet Paris-Constantine à 234 euros. Je ne partirai qu'en septembre mais j'ai préféré prendre mes précautions dès maintenant.» On vous a appliqué alors de nouveaux tarifs ? Oui, me répond-il et c'est très intéressant. D'ailleurs, le directeur d'Air Algérie a expliqué cela hier sur radio Beur FM. Justement, il nous attend dans son bureau à partir duquel, sur écran, il surveille tout le trafic de la salle de réservations. Nous risquons tout au long de l'entretien des coups d'œil rapides sur son écran. La salle de réservations peu encombrée lorsque nous en sommes sortis, connaît une affluence de plus en plus grande.

Le Soir d'Algérie ***: Le 3 avril (soit très peu de jours avant le scrutin présidentiel du 9), Air Algérie et le ministère de la Solidarité nationale de la famille et de la Communauté nationale à l'étranger ont annoncé très officiellement qu'ils venaient de signer à Alger une convention portant réduction des billets d'avion en faveur des émigrés à bas revenus. Le 13 avril, sur les ondes radiophoniques, votre P-dg donnait des précisions sur ces réductions qui étaient de 30 à 58% pour les familles et les salaires de moins de 1200 euros par mois (SMIG en France) et pour tous ceux ayant plus de 60 ans. Pour bénéficier de ces réductions, il était exigé de présenter des fiches de paie ou attestations de chômage ou encore de RMI ; début mai, un communiqué d'Air Algérie fait état d'un dispositif différent : l'on parle alors de réduction pour l'été 2009 sur les vols venant de France qui touchent les familles (-48% du coût), les séniors (-45%) et - 40% pour les jeunes, avec cette précision que les billets devaient être achetés avant le 15 juin. Véritable saga, que d'aucuns ont assimilée à une opération de séduction pré/électorale, faite dans la précipitation, c'est le moins que l'on puisse dire. Aujourd'hui, où en est-on dans les nouvelles mesures et, très concrètement, quelles sont au juste ces mesures ?***

Abdelkrim Benahmed : Les commentaires que vous faites sur l'opportunité de cette annonce sont les vôtres, quant à moi je ne fais pas de politique. Air Algérie est une compagnie de transport. Ce qui nous anime est que ce transport soit assuré dans les meilleures conditions possibles avec l'esprit de trouver les meilleures solutions pour que notre clientèle, et particulièrement la plus démunie, puisse voyager sur nos lignes. Maintenant, je crois qu'il est utile de rappeler, dans un premier temps, l'esprit de cette convention et l'apport et les efforts d'Air Algérie pour lever certaines contraintes, très vite apparues. La convention a été signée le 2 avril dernier et portée à l'information du public par l'APS et d'autres moyens d'information le soir même. Le 2 avril étant un jeudi, dès le lendemain matin, nous avons constaté un afflux important de clients à l'agence Opéra. Et là, je ne vous cache pas que nous avons été assez surpris. Alger étant en week-end (jeudi-vendredi), c'est samedi dans la journée que nous avons eu l'information complète et une copie de la convention, signée par le ministère de la Solidarité et notre compagnie. C'est une convention de partenariat et globalement cette convention stipule que les deux parties sont d'accord pour faire des efforts pour la prise en charge de la communauté nationale à l'étranger et de manière plus particulière la communauté installée en France, parce que c'est là que se trouve la plus forte concentration d'émigrés. La convention était appelée aussi à être étendue à d'autres pays de résidence des Algériens.

La convention engageait les deux parties «à faire des efforts», dites-vous, n'y a-t-il pas d'autres précisions dans cette convention ?

Si et précisément j'y arrive. L'article 6 et l'article 7 de cette convention allaient nous poser problème. Ils concernent les exigences de papiers et attestations prouvant le niveau de rémunération ou l'état civil que le client devait fournir. Dans son article 6, la convention stipule : «Les attestations dont le modèle est défini par les deux parties à la présente convention, délivrées par les consulats et en contrepartie desquelles les titres de transport ont été remis par les agences Air Algérie aux familles des bénéficiaires à leur arrivée, seront adressées aux services du ministère de la Solidarité nationale.» Naturellement, c'est du domaine de l'impossible. Dans l'article suivant (7) ce texte précise : «Le ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté à l'étranger s'engage à remettre au préalable à Air Algérie la liste nominative des bénéficiaires de la présente opération de solidarité.

Comment ce ministère qui n'a aucun représentant en France peut-il intervenir pour établir des listes et comment alliez-vous faire, vous Air Algérie, pour la collecte de tous les papiers ?

Vous conviendrez avec moi que c'est un dispositif extrêmement lourd et surtout difficile à mettre en place. De plus, par les dispositions envisagées, Air Algérie allait devoir faire un travail de mairie, d'état civil, ce qui n'est absolument pas du ressort de notre compagnie ni d'autres d'ailleurs. C'est pourquoi, lorsque notre P-dg nous a demandé notre avis, nous lui avons dit que ce dispositif était très difficile à mettre en œuvre et qu'en outre, nous n'avons absolument pas le droit de demander quoi que ce soit à nos clients. Nous sommes transporteurs et en dehors d'une pièce d'identité demandée pour éviter les confusions d'identité le jour du voyage, nous ne pouvons exiger aucun autre papier. Face aux contraintes de mise en œuvre, une réunion tripartite – ministère des Affaires étrangères, celui de la Solidarité et Air Algérie — s'est tenue à Alger. Devant la difficulté de trouver une solution satisfaisante, et des nombreuses contraintes qu'allaient trouver sur le terrain les uns et les autres, le P-dg d'Air Algérie nous a demandé d'être inventifs et de trouver des solutions. Il faut souligner qu'il fallait agir très vite pour Air Algérie, et ce, pour la simple raison suivante : nous avions ouvert nos vols à la vente le 4 février exactement et, entre-temps, ces vols se remplissaient. Il faut en effet souligner que de plus en plus, les membres de notre communauté s'organisent et programment bien à l'avance leurs départs sur l'Algérie et achètent tôt leurs billets. Cette bonne pratique met à l'aise le client comme la compagnie d'ailleurs qui, par cette ouverture précoce des réservations et des achats de billets, nous permet d'avoir un regard précis sur le remplissage de nos vols et de corriger les prévisions au plus près. Aussi, le P-dg a déclaré aux directeurs Air Algérie concernés et réunis à Alger pour l'occasion et dans le but de trouver une solution : «Air Algérie va prendre en charge et faire le nécessaire en offrant des solutions nouvelles». C'est ce que nous avons fait mais en insistant sur le fait qu'il était hors de question pour la compagnie — parce que nous n'en avons pas le droit — de demander au client un papier d'identité ou d'attestation de rémunération quelconque. Ce sont donc ces solutions qui sont actuellement mises en œuvre.

Qu'offre-t-on, précisément, aujourd'hui au client ?

Nous avons introduit des tarifs nouveaux. Nous avons créé un tarif «famille» qui n'existait pas dans l'ancienne grille tarifaire France Algérie qui contient douze niveaux de tarifs, pour la seule classe économique. Habituellement, tous les étés, nous mettions en veilleuse nos tarifs promotionnels et contrairement à ce que font certaines compagnies lors de la saison estivale, nous n'augmentons jamais nos tarifs mais nous arrêtions simplement les promotions. Pour être encore plus explicite, il faut que je vous dise que le vrai tarif économique Paris-Alger-Paris, par exemple coûte, en toutes taxes comprises : 803 euros, et ce, par référence aux prix de l'Association internationale du transport aérien IATA. 803 euros, peut naturellement paraître cher à certaines catégories de nos citoyens et c'est pourquoi AA avait une grille tarifaire qui tenait compte de la réalité du terrain et du pouvoir d'achat des émigrés et appliquait alors une réduction de 40% sur le billet émigrés, soit un peu plus de 600 euros toutes taxes comprises. On est donc bien loin du tarif de référence de 803 euros. Malheureusement, avec l'usage, ce tarif est devenu, pour beaucoup, le tarif de référence. Malgré cela, nous avons créé, pour cette année et pour mettre en œuvre des baisses attendues par la communauté, deux nouveaux tarifs : le tarif familles et le tarif 3e âge. Pour ce qui est du tarif famille, il concerne les familles (minimum trois personnes) qui se voient aujourd'hui appliquer une réduction de 48%. Autrement dit, elles paieront le billet 467 euros l'unité au lieu du prix de référence. Quant au tarif 3e âge, personnes de 60 ans et plus, nous avions jusque-là, une démarche qui consistait à dire que parce qu'ils étaient assez nombreux et que le bénéfice de leurs tarifs «émigrés» n'était pas rémunérateur, nous les excluions du bénéfice tarifaire durant l'été soit du 1er juillet au 15 septembre. Qu'avons-nous fait en leur faveur dans le nouveau dispositif ? D'abord nous les avons autorisés à voyager avec ces tarifs sur les créneaux d'été et qui plus est avec une réduction de 45%. Ce sont là les deux nouveautés introduites. Une autre, non moins importante, uniformise la franchise bagages et la porte de 20 à 30 kg par passager. Cet aspect est extrêmement important pour nos clients et 10 kg en plus par passager dans les soutes ça n'est pas sans poser de problèmes pour la compagnie. Lorsque l'on sait que la concurrence applique un tarif de 12 euros le kilo supplémentaire alors chez nous le kilo supplémentaire n'est que de 5 euros, l'on mesure aisément la différence. Enfin, alors qu'initialement toutes ces nouvelles mesures devaient s'étaler sur seulement deux à trois mois, Air Algérie a décidé que pour certains de ces tarifs, leur validité serait étendue à une année.